



# **CENTRE DU PNEU** **Signature**

TOUJOURS PLUS POUR VOUS

**POUR LE VRAI PLAISIR DE ROULER!**

## **GARANTIE DE SATISFACTION DE 30 JOURS**

**Nous sommes certains que vous aimerez vos nouveaux pneus. En fait, nous en sommes tellement convaincus que nous appuyons votre achat par une garantie de satisfaction de 30 jours sur vos pneus.**

Vous avez jusqu'à 30 jours pour décider si vous voulez les échanger contre 4 autres pneus de qualités supérieur. Si vous n'êtes pas satisfait à 100 %, rapportez les pneus chez votre détaillant avec la facture originale et nous les remplacerons avec plaisir.



### **CONDITIONS D'APPLICATION DU PLAN DE PROTECTION**

Le propriétaire des pneus doit posséder une copie de sa facture indiquant l'achat des 4 pneus dans un détaillant Centre du Pneu Signature.

Le propriétaire initial de pneus vendus et installés dans un centre de pneu Signature qui est couvert par la garantie de satisfaction 30 jours doit se rendre dans une des succursales. Il obtiendra alors le remplacement de ses 4 pneus par des pneus de qualité supérieure contre le paiement des frais décrits ci-dessous :

- Le propriétaire devra payer la différence entre son acquisition initiale et la nouvelle ainsi que les frais de service reliés au remplacement des pneus tels que la pose et l'équilibrage.
- La Garantie Satisfaction est valide pour une période de 30 jours consécutifs débutant à la date de l'achat des pneus dans un Centre de pneus Signature.
- Cette garantie de satisfaction ne s'applique qu'aux pneus achetés à l'origine, non aux pneus remis en vertu de la présente garantie.
- La garantie est assujettie à toutes les recommandations d'entretien et aux avertissements de sécurité contenus dans le manuel du propriétaire.

### **Restrictions**

\*Valide seulement à l'achat de 4 pneus neuf.

\*Véhicules utilisés pour la course ou la compétition.

\*Usure de plus que 2/32 en 30 jours.

\*Véhicules à usage commercial (livraison, taxi, police, ambulance, etc ...)

\*Problèmes mécaniques liés au véhicule.

\*Les pneus endommagés, en raison de risques routiers, d'une mauvaise utilisation ou installation ou qui ont été enlevés du véhicule sur lequel ils avaient été montés à l'origine sont exclus de cette garantie de satisfaction.